

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Commune de Feigères (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740124900016

POSTE COMPTABLE : SGC ANNEMASSE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal Feigères (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	32,18 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	85,40 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	174,56 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	24,55 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 0.00 %
 - Investissement : 0.00%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 60 du 20/12/2022 00:00:00 (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00	0,00	A2
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	A3

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes	Solde (B)		
I + II	378 163,01	0,00	0,00	B1
I	378 163,01	0,00	0,00	B2
II	0,00	0,00	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	-378 163,01
Investissement	-378 163,01
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 378 163,01
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	13 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	20 804,88
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	314 099,52
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	29 458,61
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	3 695 311,65	2 501 388,34
	+	+
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	1 572 086,32
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	3 695 311,65	4 073 474,66

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	2 910 169,26	2 161 521,96
	+	+
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	748 647,30
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	2 910 169,26	2 910 169,26

	6 605 480,91	6 983 643,92
	=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	127 800,00	0,00	118 221,00	0,00	118 221,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	20 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 509 328,42	0,00	1 483 520,08	0,00	1 483 520,08
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	564 559,65	0,00	1 787 741,36	0,00	1 787 741,36
Total des dépenses d'équipement		3 222 083,07	0,00	3 389 482,44	0,00	3 389 482,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	206 937,77	0,00	213 115,00	0,00	213 115,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	85 799,40	0,00	72 714,21	0,00	72 714,21
Total des dépenses financières		340 937,17	0,00	285 829,21	0,00	285 829,21
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 563 020,24	0,00	3 675 311,65	0,00	3 675 311,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		20 000,00	0,00	20 000,00

TOTAL	3 563 020,24	0,00	3 695 311,65	0,00	3 695 311,65
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 695 311,65
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	413 470,10	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	67 507,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		480 977,52	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 127,95	0,00	135 463,61	0,00	135 463,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	528 842,12	0,00	748 647,31	0,00	748 647,31
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		718 970,07	0,00	885 110,92	0,00	885 110,92
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	322 366,89	0,00	29 880,00	0,00	29 880,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 522 314,48	0,00	1 207 060,92	0,00	1 207 060,92

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 013 031,52		1 261 888,72	0,00	1 261 888,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	72 380,70		32 438,70	0,00	32 438,70
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 085 412,22		1 294 327,42	0,00	1 294 327,42

TOTAL	2 607 726,70	0,00	2 501 388,34	0,00	2 501 388,34
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 572 086,32
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 073 474,66
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 274 327,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	643 598,73	0,00	664 700,00	0,00	664 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	579 991,08	0,00	520 000,00	0,00	520 000,00
014	Atténuations de produits	113 145,00	0,00	124 712,00	0,00	124 712,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	176 924,00	0,00	233 314,00	0,00	233 314,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 513 658,81	0,00	1 542 726,00	0,00	1 542 726,00
66	Charges financières	48 131,30	0,00	49 339,00	0,00	49 339,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 270,00		21 776,84	0,00	21 776,84
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 565 560,11	0,00	1 615 841,84	0,00	1 615 841,84

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 013 031,52		1 261 888,72	0,00	1 261 888,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	72 380,70		32 438,70	0,00	32 438,70
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 085 412,22		1 294 327,42	0,00	1 294 327,42

TOTAL	2 650 972,33	0,00	2 910 169,26	0,00	2 910 169,26
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 910 169,26
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 405,60	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	165 250,00	0,00	25 250,00	0,00	25 250,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	166 359,00	0,00	47 460,00	0,00	47 460,00
731	Fiscalité locale	840 000,00	0,00	1 063 800,00	0,00	1 063 800,00
74	Dotations et participations (3)	841 615,62	0,00	888 011,96	0,00	888 011,96
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 120 630,22	0,00	2 138 521,96	0,00	2 138 521,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 122 130,22	0,00	2 141 521,96	0,00	2 141 521,96

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		20 000,00	0,00	20 000,00

TOTAL	2 122 130,22	0,00	2 161 521,96	0,00	2 161 521,96
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	748 647,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 910 169,26
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 274 327,42
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	213 115,00	0,00	213 115,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	118 221,00	0,00	118 221,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 483 520,08	0,00	1 483 520,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 787 741,36	0,00	1 787 741,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	72 714,21	0,00	72 714,21
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 675 311,65	20 000,00	3 695 311,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 695 311,65
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	664 700,00		664 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	520 000,00		520 000,00
014	Atténuations de produits	124 712,00		124 712,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	233 314,00	0,00	233 314,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	49 339,00	0,00	49 339,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	21 776,84	32 438,70	54 215,54
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 261 888,72	1 261 888,72
Dépenses de fonctionnement – Total		1 615 841,84	1 294 327,42	2 910 169,26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 910 169,26
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Cas chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 463,61	0,00	135 463,61
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	292 070,00	0,00	292 070,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		32 438,70	32 438,70
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	29 880,00	0,00	29 880,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 261 888,72	1 261 888,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		458 413,61	1 294 327,42	1 752 741,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 572 086,32

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 748 647,31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 073 474,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	12 000,00		12 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 250,00		25 250,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	47 460,00		47 460,00
731	Fiscalité locale	1 063 800,00		1 063 800,00
74	Dotations et participations (8)	888 011,96		888 011,96
75	Autres produits de gestion courante (8)	102 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	20 000,00	23 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 141 521,96	20 000,00	2 161 521,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 748 647,30

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 910 169,26

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 563 020,24	0,00	2 200 000,00	3 695 311,65	0,00	0,00	3 695 311,65	3 695 311,65
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	127 800,00	0,00	0,00	118 221,00	0,00	0,00	118 221,00	118 221,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	20 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 509 328,42	0,00	0,00	1 483 520,08	0,00	0,00	1 483 520,08	1 483 520,08
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	564 559,65	0,00	2 200 000,00	1 787 741,36	0,00	0,00	1 787 741,36	1 787 741,36
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 222 083,07	0,00	2 200 000,00	3 389 482,44	0,00	0,00	3 389 482,44	3 389 482,44
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	206 937,77	0,00	0,00	213 115,00	0,00	0,00	213 115,00	213 115,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	85 799,40	0,00	0,00	72 714,21	0,00	0,00	72 714,21	72 714,21
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	340 937,17	0,00	0,00	285 829,21	0,00	0,00	285 829,21	285 829,21
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 563 020,24	0,00	2 200 000,00	3 675 311,65	0,00	0,00	3 675 311,65	3 675 311,65
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								3 695 311,65

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 078 884,58	0,00	1 752 741,03	0,00	1 752 741,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	413 470,10	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	67 507,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	480 977,52	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 127,95	0,00	136 463,61	0,00	136 463,61
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	190 127,95	0,00	136 463,61	0,00	136 463,61
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	322 366,89	0,00	29 880,00	0,00	29 880,00
Total des recettes réelles	993 472,36	0,00	458 413,61	0,00	458 413,61
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 013 031,52		1 261 888,72	0,00	1 261 888,72
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	72 380,70		32 438,70	0,00	32 438,70
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 085 412,22		1 294 327,42	0,00	1 294 327,42
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					1 572 086,32
Affectation au compte 1068 (8)					748 647,31
Total des recettes d'investissement cumulées					4 073 474,66

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 563 020,24	0,00	2 200 000,00	3 695 311,65	0,00	0,00	3 695 311,65	3 695 311,65
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	127 800,00	0,00	0,00	118 221,00	0,00	0,00	118 221,00	118 221,00
202	110 000,00	0,00		105 400,00	0,00	0,00	105 400,00	105 400,00
2031	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	7 800,00	0,00		10 821,00	0,00	0,00	10 821,00	10 821,00
204	20 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041562	20 395,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	2 509 328,42	0,00	0,00	1 483 520,08	0,00	0,00	1 483 520,08	1 483 520,08
2111	1 731 822,00	0,00		1 274 084,52	0,00	0,00	1 274 084,52	1 274 084,52
2112	28 322,00	0,00		5 789,93	0,00	0,00	5 789,93	5 789,93
2121	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	370,80	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2151	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	581 000,00	0,00		41 645,63	0,00	0,00	41 645,63	41 645,63
21538	0,00	0,00		16 800,00	0,00	0,00	16 800,00	16 800,00
21568	6 925,62	0,00		7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00
215731	96 200,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
21578	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	30 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21838	2 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	2 168,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
23	564 559,65	0,00	2 200 000,00	1 787 741,36	0,00	0,00	1 787 741,36	1 787 741,36
2313	57 498,23	0,00		950 000,00	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00
2315	507 061,42	0,00		837 741,36	0,00	0,00	837 741,36	837 741,36
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 222 083,07	0,00	2 200 000,00	3 389 482,44	0,00	0,00	3 389 482,44	3 389 482,44
10	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	46 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1311	46 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	206 937,77	0,00		213 115,00	0,00		213 115,00	213 115,00
1641	133 741,72	0,00		137 086,00	0,00		137 086,00	137 086,00
165	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
168758	73 196,05	0,00		75 029,00	0,00		75 029,00	75 029,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	85 799,40	0,00	0,00	72 714,21	0,00	0,00	72 714,21	72 714,21
27638	85 799,40	0,00		72 714,21	0,00	0,00	72 714,21	72 714,21
020			0,00					
Total des dépenses financières	340 937,17	0,00	0,00	285 829,21	0,00	0,00	285 829,21	285 829,21
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 563 020,24	0,00	2 200 000,00	3 675 311,65	0,00	0,00	3 675 311,65	3 675 311,65
040	0,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
	0,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
139148	0,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
041	0,00	I		0,00	II		0,00	III = I + II 0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 078 884,58	0,00	1 752 741,03	0,00	1 752 741,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	4 13 470,10	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	186 200,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
1322 Subv. non transf. Régions	89 800,00	0,00	92 070,00	0,00	92 070,00
1323 Subv. non transf. Départements	137 470,10	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112 Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	67 507,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2315 Install., matériel et outill. technique	67 507,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	480 977,52	0,00	292 070,00	0,00	292 070,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 127,95	0,00	135 463,61	0,00	135 463,61
10222 FCTVA	190 127,95	0,00	105 463,61	0,00	105 463,61
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	190 127,95	0,00	136 463,61	0,00	136 463,61
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	322 366,89	0,00	29 880,00	0,00	29 880,00
Total des recettes réelles	993 472,36	0,00	458 413,61	0,00	458 413,61
021 Virement de la section de fonctionnement	1 013 031,52		1 261 888,72	0,00	1 261 888,72
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	72 380,70		32 438,70	0,00	32 438,70
2804115 Monuments historiques	0,00		5 027,00	0,00	5 027,00
28041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	61 024,00		16 967,70	0,00	16 967,70
281321 Immeubles de rapport	10 444,00		10 444,00	0,00	10 444,00
281352 Bâtiments privés	912,70		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre	1 085 412,22	I	1 294 327,42	II	1 294 327,42

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	2 650 972,33	0,00	0,00	2 910 169,26	0,00	0,00	2 910 169,26	2 910 169,26
011	Charges à caractère général (3)	643 598,73	0,00	0,00	664 700,00	0,00	0,00	664 700,00	664 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	579 991,08	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00
014	Atténuations de produits	113 145,00	0,00	0,00	124 712,00	0,00	0,00	124 712,00	124 712,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	176 924,00	0,00	0,00	233 314,00	0,00	0,00	233 314,00	233 314,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 513 658,81	0,00	0,00	1 542 726,00	0,00	0,00	1 542 726,00	1 542 726,00
66	Charges financières	48 131,30	0,00	0,00	49 339,00	0,00	0,00	49 339,00	49 339,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 270,00	0,00	0,00	21 776,84	0,00	0,00	21 776,84	21 776,84
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	51 901,30	0,00	0,00	73 115,84	0,00	0,00	73 115,84	73 115,84
	Total des dépenses réelles	1 565 560,11	0,00	0,00	1 615 841,84	0,00	0,00	1 615 841,84	1 615 841,84
023	Virerment à la section d'investissement	1 013 031,52			1 261 888,72	0,00		1 261 888,72	1 261 888,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	72 380,70			32 438,70	0,00		32 438,70	32 438,70
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 085 412,22			1 294 327,42	0,00		1 294 327,42	1 294 327,42
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 2 910 169,26

(1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 122 130,22	0,00	2 161 521,96	0,00	2 161 521,96
013	Atténuations de charges (2)	5 405,60	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	165 250,00	0,00	25 250,00	0,00	25 250,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	166 359,00	0,00	47 460,00	0,00	47 460,00
731	Fiscalité locale	840 000,00	0,00	1 063 800,00	0,00	1 063 800,00
74	Dotations et participations (2)	841 615,62	0,00	888 011,96	0,00	888 011,96
75	Autres produits de gestion courante (2)	102 000,00	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 120 630,22	0,00	2 138 521,96	0,00	2 138 521,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	Total des recettes réelles	2 122 130,22	0,00	2 141 521,96	0,00	2 141 521,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					748 647,30
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					2 910 169,26

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 650 972,33	0,00	0,00	2 910 169,26	0,00	0,00	2 910 169,26	2 910 169,26
011	Charges à caractère général (4)	643 598,73	0,00	0,00	664 700,00	0,00	0,00	664 700,00	664 700,00
60611	Eau et assainissement	5 174,46	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	69 098,57	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
60621	Combustibles	56 706,01	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	5 527,75	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	6 874,19	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	444,22	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	4 367,16	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 084,70	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60633	Fournitures de voirie	145,95	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	268,97	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	8 863,53	0,00		3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 049,78	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	10 670,29	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	13 371,74	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	97 656,83	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
61351	Matériel roulant	1 048,01	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	1 965,55	0,00		350,00	0,00	0,00	350,00	350,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 787,58	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	8 220,81	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	99 487,78	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 498,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	37 169,99	0,00		92 400,00	0,00	0,00	92 400,00	92 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		31 200,00	0,00	0,00	31 200,00	31 200,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61551	Entretien matériel roulant	2 599,53	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 025,14	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6156	Maintenance	20 308,84	0,00		32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6161	Multirisques	7 200,05	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 361,90	0,00		1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 671,08	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00

Commune de Feigières - Budget Principal Feigières - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	717,76	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 337,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 366,36	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 155,60	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	4 888,77	0,00		8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6231	Annonces et insertions	231,12	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 305,67	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6234	Réceptions	6 513,59	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6238	Divers	13 180,58	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6241	Transports de biens	1 964,13	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6251	Voyages, déplacements et missions	59,66	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	3 279,24	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	11 365,33	0,00		11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
627	Services bancaires et assimilés	125,49	0,00		150,00	0,00	0,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 732,05	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 061,04	0,00		32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	241,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	55,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	6 064,71	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 326,37	0,00		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	7 987,55	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	579 991,08	0,00		520 000,00	0,00		520 000,00	520 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	5 000,00	0,00		700,00	0,00		700,00	700,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		22 500,00	0,00		22 500,00	22 500,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	252,00	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 879,60	0,00		7 800,00	0,00		7 800,00	7 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	756,00	0,00		900,00	0,00		900,00	900,00
64111	Rémunération principale titulaires	250 000,00	0,00		198 000,00	0,00		198 000,00	198 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	556,08	0,00		700,00	0,00		700,00	700,00
64113	NBI	3 201,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	61 100,00	0,00		58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
64131	Rémunérations	55 000,00	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	656,40	0,00		800,00	0,00		800,00	800,00
64138	Primes et autres indemnités	6 500,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
64168	Autres emplois aidés	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 858,90	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	73 862,00	0,00		58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 187,00	0,00		3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 239,30	0,00		12 600,00	0,00		12 600,00	12 600,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 542,80	0,00		10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00
6488	Autres	3 000,00	0,00		2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00
014	Atténuations de produits	113 145,00	0,00		124 712,00	0,00		124 712,00	124 712,00
7391112	Dégrév. taxe habit. / logements vacants	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
739221	FNGIR	90 179,00	0,00		90 179,00	0,00		90 179,00	90 179,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 466,00	0,00		29 755,00	0,00		29 755,00	29 755,00
73928	Autres prélév. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00		2 278,00	0,00		2 278,00	2 278,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	176 924,00	0,00	0,00	233 314,00	0,00	0,00	233 314,00	233 314,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	46 000,00	0,00		48 410,00	0,00		48 410,00	48 410,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00		400,00	0,00		400,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	2 700,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		700,00	0,00		700,00	700,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		700,00	0,00		700,00	700,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		477,00	0,00		477,00	477,00
65568	Autres contributions	7 000,00	0,00		7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	150,00	0,00		300,00	0,00		300,00	300,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	30 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	52 669,00	0,00		130 327,00	0,00	0,00	130 327,00	130 327,00
65818	Autres	6 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65888	Autres	5,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 513 658,81	0,00	0,00	1 542 726,00	0,00	0,00	1 542 726,00	1 542 726,00
66	Charges financières	48 131,30	0,00		49 339,00	0,00		49 339,00	49 339,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 131,30	0,00		49 339,00	0,00		49 339,00	49 339,00
67	Charges spécifiques (4)	2 500,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 270,00			21 776,84	0,00		21 776,84	21 776,84
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 270,00			21 776,84	0,00		21 776,84	21 776,84
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		51 901,30	0,00	0,00	73 115,84	0,00		73 115,84	73 115,84
Total des dépenses réelles		1 565 560,11	0,00	0,00	1 615 841,84	0,00	0,00	1 615 841,84	1 615 841,84
023	Virement à la section d'investissement	1 013 031,52			1 261 888,72	0,00		1 261 888,72	1 261 888,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	72 380,70			32 438,70	0,00		32 438,70	32 438,70
6811	Dot. amort. immos incorporables	72 380,70			32 438,70	0,00		32 438,70	32 438,70
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 085 412,22			1 294 327,42	0,00		1 294 327,42	1 294 327,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 122 130,22	0,00	2 161 521,96	0,00	2 161 521,96
013	Atténuations de charges (3)	5 405,60	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	2 905,60	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	165 250,00	0,00	25 250,00	0,00	25 250,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70323	Red. occupation dom. public	400,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	300,00	0,00	500,00	0,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	3 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	150,00	0,00	250,00	0,00	250,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	3 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	166 359,00	0,00	47 460,00	0,00	47 460,00
73211	Attribution de compensation	47 460,00	0,00	47 460,00	0,00	47 460,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com. - 5000 hab.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract' compens. TFPB, taxe rés. princ.	18 899,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	840 000,00	0,00	1 063 800,00	0,00	1 063 800,00
73111	Impôts directs locaux	800 000,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	40 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
74	Dotations et participations (3)	841 615,62	0,00	888 011,96	0,00	888 011,96
74111	Dotation forfaitaire des communes	56 675,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
741121	DSR des communes	23 637,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
744	FCTVA	11 303,62	0,00	19 711,96	0,00	19 711,96
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
74888	Autres	750 000,00	0,00	760 000,00	0,00	760 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
752	Revenus des immeubles	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 120 630,22	0,00	2 138 521,96	0,00	2 138 521,96

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 122 130,22	0,00	2 141 521,96	0,00	2 141 521,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		20 000,00	0,00	20 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 019 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 158 213,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 158 213,00									
0000941556	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	13/12/2016		18/07/2017	800 000,00	F		1,400	1,365		T	C		A-1
000287717	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	01/12/2011		01/01/2013	858 213,00	F		4,510	4,508		A	X Echéance constante		A-1
MCN508051EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/11/2015		01/04/2016	500 000,00	F		2,190	2,190		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					4 864,00									
03		01/01/2002	01/01/2002		760,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
04		01/01/2002	01/01/2002		445,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
05		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
06		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
07		01/01/2002	01/01/2002		100,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
08		01/01/2002	01/01/2002		50,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
09		01/01/2002	01/01/2002		50,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2014-01		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-01		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-02		01/01/2002	01/01/2002		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-03		01/01/2002	01/01/2002		707,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-04		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2019-01		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2019-02		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2019-03		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
2019-04		01/01/2002	01/01/2002		50,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
2020-121	CHAVANAZ Damien	14/12/2020	14/12/2020		600,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
2021-05	BLANES NATHALIE	17/05/2021	17/05/2021		375,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
2021-10	KEISLER Louis-Dominique	11/10/2021	11/10/2021		1 000,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
2022-01	GARBIL STEPHANE	01/01/2002	01/01/2002		227,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
2022-11		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 270 969,24								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					1 270 969,24								
0116 2012 02	SYANE 74	01/01/2015		01/01/2016	63 377,88	F		4,950	4,950	A	C		A-1
0124 2002 00	SYANE 74	01/01/2004		01/01/2005	69 311,67	F		4,760	4,761	A	C		A-1
0124 2002 01	SYANE 74	01/01/2004		01/01/2005	34 909,00	F		4,760	4,760	A	C		A-1
0124200600	SYANE 74	01/01/2008		01/01/2009	410 694,78	F		3,970	3,970	A	C		A-1
0124200901	SYANE 74	01/01/2014		01/01/2015	232 482,63	F		3,610	3,610	A	C		A-1
0124201200	SYANE 74	01/01/2014		01/01/2015	77 676,76	F		4,950	4,950	A	C		A-1
0124201200	SYANE 74	01/01/2014		01/01/2015	25 815,52	F		4,950	4,950	A	C		A-1
01242201600	SYANE 74	01/07/2016		01/01/2017	292 039,00	F		0,920	0,972	A	C		A-1
74124201900	SYANE 74	01/01/2020		01/01/2020	44 660,00	F		1,050	1,170	A	C		A-1

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														
					3 434 046,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 Juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 133 064,49					132 031,10	26 786,89	0,00	12 871,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 133 064,49					132 031,10	26 786,89	0,00	12 871,51
00000941566		0,00	A-1	540 000,00	13,25	F	1,365		40 000,00	7 350,00	0,00	1 419,44
000287717		0,00	A-1	286 814,49	3,00	F	4,508		67 031,10	12 935,33	0,00	9 912,23
MON608051EUR		0,00	A-1	306 250,00	12,00	F	2,190		25 000,00	6 501,56	0,00	1 539,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		-53,00					0,00	0,00	0,00	0,00
03		0,00	A-1	760,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
04		0,00	A-1	445,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
05		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
06		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
07		0,00	A-1	100,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
08		0,00	A-1	50,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
09		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2014-01		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2018-01		0,00	A-1	-400,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2018-02		0,00	A-1	500,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2018-03		0,00	A-1	707,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2018-04		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2019-01		0,00	A-1	-760,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2019-02		0,00	A-1	-1 400,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2019-03		0,00	A-1	-707,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2019-04		0,00	A-1	50,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2020-121		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Feigères - Budget Principal Feigères - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)					
2021-05		0,00	A-1	375,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
2021-10		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
2022-01		0,00	A-1	227,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
2022-11		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour ME/TP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		533 277,74					66 329,72	14 622,48	0,00	9 122,61	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		533 277,74					66 329,72	14 622,48	0,00	9 122,61	
0116 2012 02		0,00	A-1	29 576,36	6,00	F		4,950	4 225,19	1 464,03	0,00	1 254,88	
0124 2002 00		0,00	A-1	4 465,65	0,00	F		4,761	4 465,65	212,56	0,00	0,00	
0124 2002 01		0,00	A-1	1 745,45	0,00	F		4,760	1 745,45	83,08	0,00	0,00	
0124200600		0,00	A-1	102 673,68	4,00	F		3,970	20 534,74	4 076,15	0,00	0,00	
0124200901		0,00	A-1	127 865,46	10,00	F		3,610	11 624,13	4 615,94	0,00	4 196,31	
0124201200		0,00	A-1	31 071,54	5,00	F		4,950	5 178,58	1 538,04	0,00	1 281,70	
0124201200		0,00	A-1	10 326,25	5,00	F		4,950	1 721,03	511,15	0,00	425,96	
01242201600		0,00	A-1	189 825,35	12,00	F		0,972	14 601,95	1 746,39	0,00	1 612,06	
74124201900		0,00	A-1	35 728,00	15,00	F		1,170	2 233,00	375,14	0,00	351,70	
Total général		0,00		1 666 289,23					198 360,82	41 409,37	0,00	21 994,12	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 666 289,23	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux pavé			Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Avant opération de couverture	
Taux fixe (total)							0,00	0,00
Taux variable simple (total)							0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00
Total							0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

IV

B9

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR, ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1965.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Madame Le Maire (1),

A , le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A , le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Madame Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

